Liste de vérification éclair pour l'achat d'un siège
Sièges d'auto et sièges d'appoint d'occasion

✓ *Avez-vous vérifié la date de fabrication du siège?*

CONSEIL
- Les fabricants indiquent généralement la date limite d'utilisation sur leurs produits ou dans leurs directives d'utilisation.
- Normalement, il faut compter entre 6 et 10 ans après la date de fabrication.
- N'utilisez pas un système de retenue dont la date limite d'utilisation est passée.
- Vérifiez la date limite pour être sûr que vous pourrez utiliser le siège jusqu'à ce que votre enfant soit assez grand.

✓ *Le siège d'auto est-il conforme aux Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC)?*

CONSEIL
- Tout siège d'auto pour enfant vendu au Canada doit être pourvu d'une étiquette de conformité aux Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC). De nouvelles normes sont entrées en vigueur au Canada le 1er janvier 2012. Il est illégal de vendre, prêter, louer ou donner des sièges qui ne sont pas conformes aux nouvelles normes. De nombreux sièges fabriqués avant cette date sont conformes aux nouvelles normes.
- Si le siège a été fabriqué avant le 1er janvier 2012, communiquez avec l'entreprise pour vous assurer qu'il est conforme aux nouvelles normes.
- Seuls les sièges d'auto conformes aux NSVAC peuvent légalement être utilisés au Canada.

✓ *Avez-vous vérifié si le siège a fait l'objet d'un rappel?*

CONSEIL
- De nombreux sièges pour enfants ont fait l'objet d'un rappel ou d'un avis public.
- Pour savoir si le siège a fait l'objet d'un rappel, vous pouvez communiquer avec le fabricant.
- Quand vous appelez, ayez à portée de la main la marque, le numéro de modèle et la date de fabrication du siège.

✓ *Savez-vous si le siège a déjà été exposé à un accident de voiture?*

CONSEIL
- Demandez à l'ancien propriétaire si le siège d'auto a déjà été exposé à un accident de voiture.
- Il ne faut pas l'utiliser s'il se trouvait dans un véhicule lors d'un accident moyennement ou extrêmement grave, peu importe si un enfant y était assis ou non. En effet, il pourrait ne pas fournir une protection adéquate lors d'une autre collision.
- Si vous ne savez pas si le siège a été exposé à un accident de voiture, il est conseillé de ne pas l'utiliser.

✓ *Est-ce que le siège semble neuf et comprend toutes ses pièces?*

CONSEIL
- L'état du siège est très important. Si son état est douteux, celui-ci pourrait ne pas protéger adéquatement votre enfant en cas d'accident. Vérifiez :

☹ si la coquille comporte des fissures, des ébréchures, des marques blanches ou grises, ou encore des rayures
☹ si les composantes en métal sont rouillées
☹ si le harnais ou les sangles d'ancrage présentent des coupures, des bords effilochés ou des coutures défaites
☹ s'il y a des déchirures dans le rembourrage du siège
☹ si toutes les pièces sont incluses, après lecture des directives du fabricant

✓ *Avez-vous le manuel d'utilisation du siège d'auto?*

CONSEIL
- Les directives qui figurent sur le siège ne comprennent pas tous les renseignements nécessaires à son utilisation adéquate.
- Ne vous fiez pas aux renseignements fournis par l'ancien propriétaire; il est possible que le siège n'ait pas été utilisé correctement.
- Vous pouvez obtenir des directives auprès du fabricant du siège.

✓ *Le siège est-il adapté à la taille et au poids de votre enfant?*

CONSEIL
- Vérifiez les limites de poids et de taille spécifiées pour le siège en question afin de vous assurer qu'il convient à votre enfant.
- Les sièges d'auto pour nourrissons seulement sont les plus sécuritaires pour les nouveau-nés.

✓ *Le siège est-il adapté à l'étape de croissance de votre enfant?*

CONSEIL
- Il est plus sécuritaire d'orienter le siège pour enfants vers l'arrière du véhicule le plus longtemps possible. Les sièges d'auto transformables et « 3-en-1 » peuvent être orientés vers l'arrière jusqu'à ce que l'enfant ait atteint un poids de 13,6 à 20 kg (de 30 à 45 lb), selon le modèle. L'American Academy of Pediatrics recommande d'orienter le siège vers l'arrière jusqu'à ce que votre enfant ait deux ans.
- Lorsqu'ils sont orientés vers l'avant, les sièges d'auto transformables et « 3-en-1 » peuvent convenir à l'enfant jusqu'à ce qu'il ait atteint un poids de 18 kg (40 lb). Les nouveaux modèles peuvent convenir pour des enfants plus lourds (jusqu'à 30 kg, soit 65 lb).
- Il ne faut pas asseoir un enfant dans un siège d'appoint avant qu'il pèse 18 kg (40 lb).

✓ *Le harnais est-il facile à ajuster?*

CONSEIL
- Le mécanisme d'ajustement du harnais peut varier selon le modèle de siège.
- Vous pourriez être tenté de ne pas ajuster le harnais s'il est difficile de le faire. Votre enfant serait alors mal protégé en cas d'accident.
- La hauteur du harnais doit être ajustée au fur et à mesure que l'enfant grandit.
- Lorsque le siège est orienté vers l'arrière, le harnais doit arriver à la hauteur des épaules de l'enfant, ou plus bas.
- Lorsque le siège est orienté vers l'avant, le harnais doit arriver à la hauteur des épaules de l'enfant, ou plus haut.

✓ *Le siège convient-il à votre véhicule?*

CONSEIL
- Faites l'essai du siège dans votre véhicule avant de l'acheter.
- Au moins 80 % de la base du siège devrait être en contact avec la banquette du véhicule.
- Vérifiez s'il y a assez d'espace entre le siège avant et la banquette, lorsque le siège est orienté vers l'arrière.
- Si le siège est conçu pour être orienté à la fois vers l'arrière et vers l'avant, testez-le dans les deux positions.